RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.06.04/67

Budget Assainissement

Affectation du résultat 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COURRIER ARRIVÉ LE
17 JUIL. 2014
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

6ème séance de l'année 2014

Vendredi 27 juin 2014

L'An Deux Mil Quatorze, le vendredi 27 juin, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 juin 2014.

Présents : 32		
Président		
M. Éric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Ary	*CHALUS*	1er Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE-LAVENETTE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPION*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente

Conseillers Communautaires -Membres du Bureau	
Mme Marlène	*MELISSE- MIROITTE*
Mme Marie-Camile	*MOUNIEN*
Mme Lyliane	*PIQUION*
Mme Josiane	*GATIBELZA*
M. Justin	*DESSOUT*

Autres Conseillers Communautaires	
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*
M. Georges	*BERGINA*
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*
M. Chazy	*CIRANY*
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*
Mme Juliana	*FENGAROL*
M. José	*GUIOLET*
Mme Solange	*LEBLANC*
M. Jocelyn	*LEREMON*
M. Maurice	*LORQUIN*
Mme Célia	*MIMIETTE*
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*
M. Alix	*NABAJOTH*
M. Jean-Charles	*SAGET*
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*

Excusés représentés : 4
Mme Claudine *CHALUS (12ème Vice-Présidente)* *Pouvoir à M. Georges DAUBIN*
Mme Francesca *FAITHFUL* *(Conseillère Communautaire Membre du Bureau)* *Pouvoir à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*
M. Audry *CORNANO (Autre Conseiller Communautaire)* *Pouvoir à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS*
M. Harry DURIMEL (Autre Conseiller Communautaire) Pouvoir à Mme Hélène *MOLIA-POLIFONTE*

Excusés non représentés : 3
M. Jacques *BANGOU* (2ème Vice-Président)
Mme Corinne *PETRO* *(Conseiller Communautaire, Membre du Bureau)*
M. Patrick *SELLIN (Autre Conseiller Communautaire)*

Absents : 11
M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)
M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :
M. Fabert *MICHELY*
M. Michel *RINÇON* -
M. Dominique *THÉOPHILE*
Autres Conseillers Communautaires :
Mme Lise Claude *AZEDE*
M. Jean-Luc *CELIGNY*
Mme Annie *LOUIS-MARIE*
M. Daniel *MARSIN*
M. Olivier *SERVA*
Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Fred EUSTACHE.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU l'instruction comptable des communes M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le rapport du Receveur,

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 26 juin 2014 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé 2014 *-Budget Assainissement-* comme suit :

289 625,08 €

En section de fonctionnement :

Au compte R002..... **60 000 €**

En section d'investissement :

Au compte 1068.....**229 625,08 €**

ARTICLE 2- Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 JUIL. 2014

Le Président

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-A-Pitre, le 17 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 18 JUIL. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 18 JUIL. 2014

COURRIER ARRIVÉ LE:
17 JUIL. 2014
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE